

Circonscription BORDEAUX CENTRE

Présents

Présidente : Christine LASSARTESSE

Inspecteur de l'Éducation nationale : Robert SAUVAGET

Éducation nationale :	Mmes BATS, BENAYOUN, COTONNET, WADOUX et M. COUPÉ
Mairie :	M. BLANC, maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand Parc, Jardin public
Représentants parents d'élèves :	Pour la PEEP : M. BEAUDOUIN, Mme AUBERT, Mme HESSEL Pour la FCPE : Mme LOZANO, Mme NEVEU
Invités :	Mme RICHOU, Responsable De Site

Excusés

Mme MUYS, psychologue scolaire

M. BORRAS, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

M. VERMEULEN, président association Chantecler

M. SIADOUS représente l'association Chantecler.

Début du conseil d'école : 17h35

Secrétaire de séance : Mme BATS

Ordre du jour

I) Fonctionnement de l'école

- a) Règlement intérieur du conseil d'école
- b) Élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- c) Règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité
- d) Santé, hygiène et sécurité à l'école
- e) Coopérative scolaire et bilan financier de l'année 2020/2021

II) Communication

III) Projets et vie de l'école

- a) Projets de classe en lien avec le projet d'école
- b) Accueil périscolaire

IV) Parcours de l'élève

- a) Dispositifs d'aide et d'accompagnement
- b) Objectifs et actions cycle 3

Mme LASSARTESE, directrice, procède à un tour de table et précise, qu'au regard du contexte sanitaire, il a été choisi de limiter le nombre de personnes présentes à cette réunion.

I/ Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur du conseil d'école

Mme LASSARTESE présente à l'assemblée un résumé du règlement intérieur du conseil d'école et ajoute que l'intégralité de ce règlement intérieur est disponible au bureau de direction, voir texte de référence : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires Article D411-1 à D411-9, créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

Le conseil d'école se compose de :

- la directrice de l'école, présidente
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école
- le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, M. SAUVAGET, assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école :

- les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés plus haut
- le médecin scolaire
- les représentants des activités périscolaires

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire)
- adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes.

Les représentants de parents s'engagent à représenter les autres parents d'élèves jusqu'aux élections de l'année scolaire prochaine.

Le Conseil d'école se réunit au moins trois fois dans l'année sur un ordre du jour fixé par la directrice selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil.

Les membres du Conseil d'école devront adresser à la directrice quinze jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'école, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour.

b) Elections des représentants de parents d'élèves

L'école élémentaire Montgolfier se compose, cette année, de 13 classes et d'un dispositif UPE2A (Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants). Ainsi, conformément au règlement intérieur du conseil d'école, 13 représentants de parents d'élèves peuvent siéger au conseil d'école.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Inscrits : 521

Votants : 280

Blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 268

Taux de participation : 53,74% soit 6% de moins que l'année précédente

Nombre de sièges pourvus : 13

Répartition des sièges : 8 sièges pour la PEEP – 5 sièges pour la FCPE

Élus PEEP :

Titulaires → M. BEAUDOUIN, Mme AUBERT, Mme HENRY, M. HESSEL, Mme CAMERINI, Mme PITOIS, Mme ABOUAIÏS-BORY, Mme GACHET

Suppléants → Mme NOBLE, Mme GRAS, Mme NONY, Mme BELLAÏCHE, Mme DOUWS, Mme BAKALIM, M. LE DIMNA, Mme ROTHÉ

Élus FCPE :

Titulaires → Mme LOZANO, M. JEANNOT, Mme NEVEUX, Mme VAN PAEMELEN, M. PETAUX

Suppléants → Mme BOYER, Mme BLOC, Mme MOGET, M. MIRANDE-IRIBERRY, Mme KOLPA-NATAN

c) Règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité

La directrice distribue le règlement intérieur à chacun des membres du conseil. La Charte de la laïcité sera, à partir de cette année, annexée au règlement intérieur et devra être signée par chaque parent. Chacun des membres du conseil procède à la lecture du règlement. Une précision est apportée quant aux échanges de cartes et de jeux au paragraphe IV. Vie scolaire.

La directrice soumet le règlement intérieur au vote : Pour → 13 Contre → 0 Abstention → 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

d) Santé, hygiène et sécurité à l'école

Santé

Mme LASSARTESSSE fait un point sur la situation sanitaire. Elle rappelle que le protocole national a été élevé au niveau 2, en Gironde, et que, suite à l'annonce de Monsieur le Président de la République, le mardi 9 novembre 2021, le port du masque est obligatoire pour les élèves dans les espaces clos.

Depuis la rentrée, il y a eu 3 cas positifs déclarés et deux fermetures de classes.

Des tests salivaires ont été réalisés le 18 octobre 2021, 139 élèves ont été testés et un élève s'est révélé positif.

Une nouvelle campagne de tests salivaires aura lieu le 30 novembre 2021 à l'école.

La directrice insiste sur l'importance de maintenir une vigilance quant au respect des gestes barrières.

Les représentants de parents d'élèves proposent de reconduire la possibilité d'acheter des masques en ligne. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) quant à la mise en place d'une information/prévention sur les risques liés au numérique et aux réseaux sociaux à destination des élèves de CM1 et CM2 et de leurs parents.

Mme LASSARTESSSE rappelle que l'éducation aux médias et à l'information fait partie des programmes d'enseignement de l'école primaire et notamment dans le cadre du parcours citoyen.

Une classe de CM2, avec une classe de 6^{ème} du collège Grand Parc, assistera à un spectacle le 18 novembre au collège. Le thème abordé est l'utilisation des écrans. Un débat avec les élèves sera mené à l'issue du spectacle.

Une réflexion sera menée quant aux modalités d'organisation d'ateliers ou de réunions d'information destinés aux parents et aux élèves.

Hygiène

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) quant au suivi du problème des cafards.

M. BLANC, maire adjoint de quartier, intervient pour indiquer qu'une opération de traitement aura lieu le 20 novembre 2021 par une entreprise privée. Il ajoute qu'un calendrier d'intervention est établi pour l'année.

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) quant à l'organisation d'un déjeuner à la cantine pour les parents d'élèves élus

Les parents souhaitent mieux appréhender le temps de la pause méridienne. Cette demande sera soumise aux services de la mairie qui proposera des dates et définira le nombre de parents.

Sécurité

- Depuis la rentrée, deux exercices ont été réalisés avec les élèves : un exercice d'évacuation et un exercice attentat-intrusion dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Pour rappel, le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'école en cas de risque majeur externe à l'établissement. Un exercice PPMS Risque majeur aura lieu au cours du mois de mars et un second exercice d'évacuation au cours du troisième trimestre.

- Concernant le chantier d'extension de l'école, deux réunions ont eu lieu depuis la rentrée avec M. BLANC, maire adjoint de quartier, les services de la mairie, les représentants de parents d'élèves, Mme RICHOU et la directrice. Au cours de ces réunions ont été discutés les différents aménagements mis en place au sein de l'école : pose de quatre modulaires, d'un préau, d'un portail Impasse Luckner et d'une marquise avec panneaux photovoltaïques devant la cantine.

Concernant l'entrée Impasse Luckner, les trous présents dans la pente d'accès à l'école ont été comblés. Le problème de la hauteur de l'interrupteur pour l'ouverture du portail est souligné.

Concernant la cour de récréation, les zones d'affaissement du goudron autour de certains arbres n'ont pas été sécurisées.

Deux projecteurs ont été placés de manière à pouvoir éclairer la cour lors de l'accueil périscolaire du matin et du soir.

Une réunion sur site est programmée pour le 17 novembre avec visite du chantier et présentation du projet de végétalisation de la cour qui s'inscrira dans une démarche de co-construction avec les élèves.

La commission de sécurité s'est réunie le mardi 9 novembre 2021.

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) concernant un rappel des règles de vie en commun à destination des élèves et des parents au regard des remontées de plus en plus fréquentes d'incidents

Mme LASSARTESSSE demande des précisions quant au type d'incidents qui sont remontés. Il est question d'inquiétudes de parents sur des situations de « harcèlement », de climat « agressif » en cour de récréation.

Mme LASSARTESSSE rappelle que le mot harcèlement doit être utilisé avec prudence, qu'il est défini par 3 caractéristiques en milieu scolaire : violence, répétitivité, isolement de la victime. Il fait l'objet d'un plan de prévention à l'école et d'un protocole de traitement (surveillance accrue, observations ciblées, communication des informations à toute l'équipe enseignante et à l'équipe municipale, recueil de la parole des élèves, rencontres avec les parents, mise en place de mesures adaptées). Elle ajoute que les temps de récréation se déroulent dans un climat plutôt serein.

Mme LASSARTESSSE souligne qu'un travail est effectué, au quotidien, dans les classes en ce qui concerne le respect des règles de vie de la classe et de l'école. Depuis l'année dernière, l'école a intégré dans son règlement intérieur une partie à destination des élèves élaborée par eux-mêmes.

M. BLANC intervient pour souligner que les phénomènes de bousculade sont assez courants dans les écoles.

Il ajoute être particulièrement favorable à des échanges avec le collège Grand Parc sur des sujets sensibles tels que le respect de l'autre, les écrans et les réseaux sociaux.

M. SIADOUS explique que les activités mises en place par l'association Chantecler participent à une certaine mixité entre les enfants des différents quartiers du secteur.

Mme LASSARTESSSE ajoute qu'un travail spécifique est mené par la direction du collège Grand Parc, quant à développer des actions visant l'ouverture du collège aux différentes écoles du secteur et favoriser les rencontres inter-degrés (élèves, enseignants, parents).

e) Coopérative scolaire

La directrice donne la parole aux enseignantes responsables de l'APEM (Association Pédagogique de l'École Montgolfier), coopérative scolaire : Mme BENAYOUN, Mme COTONNET, Mme WADOUX.

Bilan de l'année 2020/2021 : moins de recettes car moins d'événements (pas de loto, moins de sorties), équilibre entre dépenses et recettes.

Solde à la fin août 2021 : 5 800€

La coopérative scolaire a financé le spectacle Peter Pan ainsi qu'une partie du projet Architecture avec l'association Arc en rêve qui débutera en janvier/février 2022.

M. BLANC félicite l'équipe enseignante pour la qualité des projets éducatifs.

M. BEAUDOUIN précise que les parents sont désireux d'événements qui permettent de s'intégrer à la vie de l'école.

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) concernant un nouveau prestataire pour les photographies scolaires.

Mme LASSARTESSSE se rapprochera de Mme PRETESEILLE, directrice école maternelle Montgolfier, à ce sujet.

II/ Communication

Les moyens de communication mis à disposition des parents sont le cahier de liaison, la messagerie électronique de l'école (ce.0330489c@ac-bordeaux.fr) et le téléphone de l'école (05.57.87.21.33).

Pour rappel, sont présentés dans le cahier de liaison : les membres de l'équipe éducative, les classes, les coordonnées de l'école et le calendrier des vacances scolaires.

Le Livret Scolaire Unique (LSU) est également un outil de communication entre l'école et les familles. Il permet de rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Il est accessible, en ligne, via le compte Educonnect. Des identifiants d'accès, pour chaque parent, ont été donnés soit l'année dernière soit en ce début d'année pour les nouveaux parents.

Plus particulièrement, des rencontres individuelles avec les parents ont été menées par les enseignants de CP et CE1 dans le cadre des évaluations nationales de début d'année.

III/ Projets et vie de l'école

a) Projets de classe en lien avec le projet d'école

La directrice propose à l'assemblée de prendre connaissance des différents projets de classe.

Toutes les classes travailleront autour d'un projet commun sur le thème de Peter Pan avec des activités essentiellement ciblées sur l'écriture et la littérature. Cinq représentations du spectacle « Peter Pan », menées par des comédiens du TNBA (Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine), seront proposées à tous les élèves de l'école les mardi 16, jeudi 18 et vendredi 19 novembre.

Toutes les classes travailleront également sur des ateliers en architecture avec l'association Arc en rêve à partir de janvier/février 2022.

CPA (M. CHOPIN) → projet en lien avec la Maison du Jardinier et de la Nature

CPB (Mme WADOUX) → classe artistique avec le Conservatoire ; correspondance sur l'année avec une classe de CP d'une école de Bordeaux

CPC (Mme BON) → projet en lien avec la Maison du Jardinier et de la Nature ; classe artistique avec le Conservatoire ; concours de dessin « Transforme un objet en maison » avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), participation à une expérimentation avec l'équipe de circonscription autour des jeux de cartes en mathématiques

CE1A (Mme COTONNET) → Maison du Jardinier et de la Nature ; projet d'éducation à l'environnement et au développement durable avec le CREAQ

CE1B (Mmes MADELPECH et STAUFFER) → Projet jardinage en lien avec la Maison du Jardinier et de la Nature (plantations sur la coursive)

CE1C (Mmes DEGUIL et STAUFFER) → projet d'éducation à l'environnement et au développement durable avec le CREAQ ; projet en lien avec la Maison du Jardinier et de la Nature

CE2A (Mme BENAYOUN) → projet en lien avec la Maison du Jardinier et de la Nature ; projet en architecture avec le CIAP et le musée d'Aquitaine

CE2B (M. GAVINO) → projet autour de l'arbre et l'architecture en lien avec la Maison du jardinier et de la Nature, Arc en rêve et le CIAP ; projet autour de la Transat Jacques Vabre (course transatlantique en double) ; projet autour du vivre ensemble avec la participation au concours École des loisirs/Mollat

CE2/CM2 (Mmes BATS et STAUFFER) → projet autour de la Transat Jacques Vabre ; projet avec Cap sciences « De la Terre aux étoiles »

CM1A (Mme TEISSEYRE) → mise en scène d'une pièce de théâtre ; projet autour de la Transat Jacques Vabre ; participation à une expérimentation pour la prévention des troubles du rachis en milieu scolaire en partenariat avec l'Assurance Maladie et des masseurs-kinésithérapeutes ; séjour artistique et culturel sur le thème de la photographie

CM1B (Mme DUBREUIL) → projet autour de la charte de la laïcité ; projet d'écriture en lien avec l'EHPAD Terre-Nègre de Bordeaux et avec l'intervention d'un écrivain ; participation à une expérimentation pour la prévention des troubles du rachis en milieu scolaire en partenariat avec l'Assurance Maladie et des masseurs-kinésithérapeutes ; séjour artistique et culturel sur le thème de la photographie

CM2A (Mme JARDRI) → création d'une chorégraphie ; projet à venir avec le collège Grand Parc autour des arts ; séjour printemps canoë/kayak/aviron

CM2B (Mme JOURZAC) → projet autour de la Transat Jacques Vabre ; participation au concours « Non au harcèlement » en lien avec le collège Grand Parc ; projet en lecture/écriture/arts plastiques en lien avec le collège Grand Parc et la bibliothèque de quartier ; séjour printemps canoë/kayak/aviron ; ateliers de création Street art

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) concernant l'organisation d'un cross à l'école

Lieu et période à déterminer

b) Accueil périscolaire

La directrice donne la parole à Mme RICHOU, RDS, et à M. SIADOUS, responsable Chantecler, pour une présentation des activités mises en place lors des temps périscolaires et de l'organisation du service restauration.

M. SIADOUS évoque une réunion PAM (Pause Activités Méridienne) qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2021 à l'école en présence de Mmes RICHOU, HUEBRA, référente Montgolfier, M. CAMEIRA, Conseiller Vie Scolaire, M. SAINTONGE, conseiller enfance Mairie, Mme LASSARTESE et lui-même. L'objectif des activités mises en place sur le temps de la pause méridienne est d'instaurer un climat apaisé et sécurisant au bénéfice du bien-être de chacun et du temps scolaire.

4 types d'activités sont proposés : en salle (ludothèque), en salle libre d'accès, en extérieur (activités sportives), en animations de cour. Elles se déroulent à l'école, au gymnase Grand Parc, au Jardin public, à l'espace Lagrange.

Compte tenu des horaires de passage des classes à la restauration, il a été décidé que le temps d'activités des groupes serait réduit pour permettre aux élèves en activité au gymnase de revenir suffisamment tôt à l'école. Des activités supplémentaires en accès libres seront proposées de 13h10 à 13h40 à l'école.

Il n'y a plus d'activités le mercredi.

Mme RICHOU informe de la mise en place de 3 ateliers « nutrition » sur la pause méridienne, de 40 à 45 minutes, à partir du 15 novembre pour des élèves volontaires de CE2, l'objectif étant une sensibilisation à une alimentation saine et éco-responsable).

Il est discuté la possibilité de rencontres informelles parents /professeurs autour d'un petit-déjeuner/café à l'école. Organisation à planifier pour 2022.

IV) Parcours de l'élève

La directrice présente les différents dispositifs d'aide mis en place à l'école.

- Les **APC**, Activités Pédagogiques Complémentaires, ont lieu 3 fois par semaine les lundi, mardi et jeudi au cours de la pause méridienne. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins et ainsi les aider lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité en lien avec le projet d'école. Ces activités ne sont pas obligatoires et sont donc soumises à l'autorisation des parents.
- Le **PPRE**, Programme Personnalisé de Réussite Éducative, concerne les élèves en difficulté scolaire qui risquent de ne pas maîtriser les savoirs et les connaissances attendues en fin de cycle. Il permet de cibler les besoins de l'élève et de prévoir les aides possibles dans la classe prioritairement : différenciation pédagogique, adaptations pédagogiques, aide du RASED et de l'UPE2A.
- Le **PAP**, Plan d'Accompagnement Personnalisé, est un dispositif d'accompagnement pédagogique s'adressant aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires.
- Le **PPS** est un Projet Personnalisé de Scolarisation mis en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap.
- Le **RASED**, Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, rassemble un psychologue scolaire et des enseignants spécialisés. Pour l'école, uniquement la psychologue scolaire intervient auprès des élèves, après autorisation parentale, et au cours des équipes éducatives.
- L'**UPE2A**, Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants, est un dispositif d'accompagnement des élèves allophones inclus dans les classes ordinaires. M. COUPÉ prend en charge ce dispositif qui regroupe 12 élèves du CP au CM2.
- **Devoirs faits**, il s'agit d'un temps dédié d'aide aux devoirs se déroulant en dehors des heures de classe. Ce dispositif est pris en charge par Mmes JOURZAC et STAUFFER. 23 élèves, du CP au CM2, en bénéficient.

Les **stages de réussite** sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances d'automne et d'été à de petits groupes d'élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces stages sont encadrés par des enseignants volontaires.

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) concernant l'accueil des familles allophones

Mme LASSARTESE souligne que l'accueil et le suivi des familles allophones débutent dès la mise en place de la procédure d'admission de l'élève que l'équipe enseignante réalise avec les parents.

L'accompagnement et le suivi des élèves allophones et de leurs familles représentent un des axes prioritaires du projet d'école.

La directrice donne la parole à M. COUPÉ, enseignant UPE2A. M. COUPÉ évoque l'existence du dispositif OEPRE visant à favoriser l'intégration des parents allophones dans l'école et ayant pour objectif l'enseignement du français, la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire.

Un guide des bonnes pratiques, en plusieurs langues, est en cours de rédaction par les services de la mairie.

b) Objectifs et actions cycle 3

Un plan d'actions a été élaboré l'année dernière dans le cadre du conseil école-collège.

Au regard du contexte sanitaire, notamment du non brassage des élèves, ces actions n'ont pas pu être menées ou très partiellement et sont donc reconduites cette année. Quatre commissions regroupant des professeurs des écoles du secteur Grand Parc et des professeurs du collège Grand Parc ont engagé un travail en :

- Enseignement Moral et Civique (lutte contre le harcèlement avec participation au concours Non au harcèlement)
- Langues vivantes (création de vidéos de présentation des élèves, de chants, de poèmes, de jeux avec échanges)
- Lecture documentaire (mise en place d'un comité de lecture)
- EPS (rencontres athlétiques)

Un conseil école-collège est programmé pour le 16 décembre au collège Grand Parc.

Demande des représentants de parents d'élèves (PEEP) concernant le prêt d'un ordinateur pour la bibliothèque de l'école

Demande à faire auprès de la Direction de l'éducation.

Proposition d'un groupe de travail enseignants / parents pour trier les ouvrages, recenser les besoins, ...

La directrice précise qu'un abonnement à un logiciel de gestion de prêt de livres a été souscrit pour la bibliothèque.

Fin de séance : 20h25

Signatures :

La présidente,

Christine LASSARTESSE

La secrétaire de séance,

Elisabeth BATS



ECOLE ELEMENTAIRE MONTGOLFIER
6, rue Saint Mair - 33000 BORDEAUX
05 57 87 21 33
ce.033049c@ac-bordeaux.fr

